

[Texte]

In respect to international treaties, we recommend that two out-moded treaties, the 1713 Treaty of Utrecht and the 1818 Convention of Commerce between Great Britain and the U.S.A., be abrogated.

We also suggested action, Mr. Chairman, to arrange for a fairer division of West Coast salmon between Canada and the U.S.A.—in that case, meetings have been held—and to utilize Canada's influence to secure more international action on pollution control; also to ascertain the extent of any benefit to Canada by our giving port privileges to foreign fishing and/or supply vessels operating off our coasts.

Thank you, Mr. Chairman. If there are any questions, we would be pleased to try to answer them or to elaborate on any of the statements that we have made.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Harrison. Mr. Gibson.

Mr. Gibson: Mr. Chairman, I am not an expert on this line, so I hope you will forgive me, but I am very interested in it as we all are, and from two aspects particularly. One is the national defence aspect—defence of your rights; the other aspect is that of pollution.

On the first aspect, that of national defence, can you tell me what liaison, if any, there is with the U.S. government in joint protection of the rights of fishermen of both nations. Is there anything in existence of that type, to your knowledge—any active help available for fishermen, Canadian or American, from joint encroachment by foreign nations on your rights?

Mr. Harrison: Yes. Perhaps an example, would serve the purpose.

There is an international North Pacific Treaty Convention to which Canada is a party along with Japan and the United States. Under that treaty, there is agreement that salmon which originates in one country will not be fished by others. This does not give protection, if you are thinking of it in terms of protection for anadromous fish

• 1215

which go to sea. Let us take salmon from the West Coast as an example. They go to sea thousands of miles beyond our territorial zones and beyond our fishing zones. They could be caught by other nations when they are en route home on the high seas. The abstention principle to which we referred, and which we recommend very highly, would mean just that. It would mean that fish such as salmon, which are raised in the rivers of a country such as Canada or the United States, that go to sea and return to the river in the country in which they were born should belong to that country and should not be fished on the high seas. We sincerely believe that this is a principle that should be accepted in international law. This applies to Atlantic salmon as well. As you undoubtedly are well aware, Atlantic salmon are fished on the high seas and Canada had objected very strenuously to the fishery which Denmark has pursued because it is a depletion of

[Interprétation]

protéger les espèces que l'on pêche par excès à l'heure actuelle ou qui sont en danger de l'être.

En ce qui concerne les traités internationaux, nous recommandons que ces deux traités dépassés, celui de 1713 le traité d'Utrecht et la convention de 1818 du commerce entre la Grande-Bretagne et les É.-U., soient abrogés.

Nous suggérons également une action, monsieur le président, pour parvenir à une division équitable du saumon sur la côte ouest entre le Canada et les É.-U. Dans ce cas, il faudra tenir des réunions et se servir de l'influence du Canada pour assurer une action internationale plus grande sur le contrôle de la pollution; et pour assurer l'accroissement de tout avantage pour le Canada en fournit des priviléges portuaires aux pêcheries étrangères ou pour approvisionner les bateaux qui opèrent au large de nos côtes.

Je vous remercie, monsieur le président. S'il y a des questions, nous serions heureux d'essayer d'y répondre et de donner des détails sur les déclarations que nous avons faites.

Le président: Je vous remercie, monsieur Harrison. Monsieur Gibson.

M. Gibson: Monsieur le président, je ne suis pas un expert en la matière, et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, mais je m'intéresse beaucoup à cette question principalement sous deux aspects. Le premier est l'aspect de défense nationale, défense de nos droits, le second est celui de la pollution.

En ce qui concerne le premier aspect de défense nationale, pouvez-vous me dire quel rapport, s'il en a, existe-t-il avec le gouvernement américain dans la protection simultanée des droits des pêcheurs des deux nations? Existe-t-il quelque chose de ce genre, à votre connaissance, une aide active disponible aux pêcheurs, canadiens ou américains, pour se garder des tentatives simultanées émanant d'autres nations à propos de nos droits?

M. Harrison: C'est exact, peut-être un exemple conviendrait ici.

Il y a la convention du traité du Pacifique nord ratifié par le Canada, le Japon et les États-Unis. En vertu de ce traité, on a convenu que le saumon qui a pour origine un pays ne soit pas pêché par les autres pays. Cela ne donne pas de protection, si vous voulez dire par là protection pour le poisson anadrome qui se rend en haute mer.

Prenons le saumon de la côte occidentale par exemple. Ils doivent aller en mer à des milliers de milles au-delà de nos zones territoriales et au-delà de nos zones de pêche. Ils pourraient être capturés par les autres nations quand ils se dirigent vers leur foyer en haute mer. Le principe d'abstention que nous avons mentionné et que nous recommandons très fortement, signifierait justement cela. Il signifierait que le poisson tel que le saumon, et qui est élevé dans les rivières d'un pays, tel que le Canada ou les États-Unis, et qui va en mer et retourne dans la rivière du pays dans laquelle il est né, devrait appartenir à ce pays et ne devrait pas être pêché en haute mer. Nous pensons sincèrement que c'est un principe qui devrait être accepté en droit international. Ceci s'applique au saumon de l'Atlantique aussi bien. Comme vous le savez sans doute, les saumons de l'Atlantique sont pêchés en haute mer et le Canada a fait des objections très vigou-